

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

N° VA_DEL2026_196

Objet : Subvention au titre de la politique Sports - Acceptation des fonds attribués par la Région Hauts-de-France

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI, ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Karim MESSAOUDI, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Yohan TISON étant excusé.

Considérant sa structure vieillissante (installée en 1994), l'espace fitness des Fiacres, situé rue de Florence, dans le quartier Flers Bourg, doit faire l'objet de travaux de rénovation et d'extension afin de permettre aux habitants de réaliser une pratique physique adaptée et variée ;

Considérant les réunions de concertation réalisées avec les habitants au travers du Conseil de quartier ;

Considérant le montant total des travaux estimé à 50 441,99 € HT ;

Considérant que la Ville a sollicité une subvention dans le cadre du dispositif « Pour une région qui forme : les équipements sportifs en accès libre (ESAL) », et que le Conseil régional, par arrêté en date du 23 juin 2026, a décidé l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 25 220,00 €, pour la rénovation et l'extension de l'espace fitness des Fiacres ;

Après avis de la Commission Plénière du mardi 22 septembre 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'accepter la subvention du Conseil régional d'un montant maximum de 25 220 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 2 octobre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260929-229923-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2026